



**Commune du VERNET**

22, rue de Cusset  
03200 LE VERNET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 18 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents :**

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Marc POUZET, Jacky PARENTON, Marc GENESTE, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Gérard DELEUZE, Isabelle PRIEUR, Jean-François DELMAS, Annie PERARD.

**Absents représentés :**

- Marc VOITELLIER (pouvoir à Bernard AGUIAR),
- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Carole PEZRON (pouvoir à Annie PERARD),
- Thierry PRIEUR (pouvoir à Isabelle PRIEUR),
- Nadine LLOPIS (pouvoir à Jacqueline BAPTISTE),
- Nadine DEMAY (pouvoir à Marc POUZET).

**Absents excusés:**

- Bernard FRELASTRE,
- Marie-Hélène CHANAL.

**Membres en exercice :** 19 Membres

**Présents :** 11

**Absents représentés :** 6

**Votants:** 17

**Secrétaires :** Mme BAPTISTE et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018,**

1. Délibération: Décision modificative n°1 – « Budget principal »,
2. Délibération: Indemnités de fonction des élus – mise à jour de l'indice de référence,
3. Délibération: Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne,
4. Délibération: Convention d'occupation de terrain pour la pratique du VTT en Forêt Communale de Le Vernet,
5. Délibération: Avis sur demande d'exploitation de la société Granulats Bourgoigne Auvergne.

**Questions diverses**

**Validation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018.

## 1. Délibération: Décision modificative n°1 – « Budget principal »,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget « principal » en date du 5 avril 2018, des modifications s'imposent en section d'investissement suite aux notifications des subventions de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental de l'Allier,

Monsieur le Maire propose les modifications ci-après:

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 263 : Frais d'études	1 412,50	1321 (13) - 263 : Etats et établissements nationaux	47 440,00
		1323 (13) - 263 : Départements	11 580,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	-57 607,50
	<b>1 412,50</b>		<b>1 412,50</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>1 412,50</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 412,50</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus exposées.

## 2. Délibération: Indemnités de fonction des élus – mise à jour de l'indice de référence,

Considérant que l'indice de référence n'est plus à jour, le conseil municipal doit à nouveau délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que l'indice soit modifié sur la délibération du 11 février 2016 et que les indemnités demeurent inchangées.

## 3. Délibération: Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **approuve** la Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne,

La Charte d'engagement en faveur de la citoyenneté européenne traduit l'engagement des signataires à promouvoir la citoyenneté européenne dans la perspective des élections européennes.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre au moins une des actions suivantes :

- Informer sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Mettre à disposition de la documentation sur la citoyenneté européenne et les élections européennes ;
- Sensibiliser à l'importance de l'inscription sur les listes électorales des ressortissants européens vivant dans les villes ;
- Valoriser l'impact des politiques européennes dans leur commune ;
- Illuminer ou pavaiser aux couleurs de l'Europe des bâtiments symboliques de la ville à l'occasion de la fête de l'Europe.

## 4. Délibération: Convention d'occupation de terrain pour la pratique du VTT en Forêt Communale de Le Vernet,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, D'AUTORISER la concession de sentier pour la pratique du VTT en forêt communale pour la pratique du VTT aux Associations Esprit Enduro, Avenir Cycliste Cusset et Charmeil VTT.

Chaque année, les cotitulaires s'engagent à se réunir au minimum une fois en un comité de pilotage. Ce comité a pour but de souligner les problèmes susceptibles d'exister et d'envisager de solutions afin d'y répondre. En complément de cette réunion annuelle, les titulaires disposent d'un document énumérant les « contacts utiles » dans le cadre de la convention.

Les cotitulaires sont les seuls individus autorisés à exercer une action d'entretien des sentiers identifiés. Cette action d'entretien a pour objectif de sécuriser l'environnement et les aléas qui y sont liés pour la pratique du VTT.

Les groupes de pratiquants dépendants des cotitulaires se doivent de prévenir de leur présence sur l'espace de pratiques au président de la société de chasse, si celle-ci coïncide avec la période de chasse. Un planning des entraînements pourra être envoyé par mail au représentant de la société de chasse. L'enjeu est une conciliation des usages dans les meilleures conditions.

L'itinéraire désigné par l'Agent patrimonial local de l'ONF en accord avec la Commune, sera balisé par les cotitulaires.

## **5. Délibération: Avis sur demande d'exploitation de la société Granulats Bourgogne Auvergne,**

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le dossier d'enquête publique et la demande d'exploitation formulée par la société Granulats Bourgogne Auvergne.

Cette enquête publique fait suite à la demande présentée auprès de Madame la Préfète de l'Allier par la société Granulats Bourgogne Auvergne en vue d'être autorisée à exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud sur la commune de Cusset, aux lieux-dits « Les Malavaux » et « Viermieux », au sein de la carrière Jolan-Malavaux.

### **Questions diverses**

#### **Restaurant :**

- Le liquidateur en charge du dossier de reprise du restaurant le Font Fiolant a désigné un repreneur, il s'agit désormais du Bar-Restaurant le Bistrot des Hurlevents qui a ouvert ses portes récemment.

#### **Ecole :**

- Le CCAS et l'association des parents d'élèves ont offerts des vélos pour les élèves de l'école Marcel Guillaumin. Les vélos seront utilisés pendant le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Le prix Marcel Guillaumin récompensant des élèves de CM2 sera remis 18 juin prochain.
- Une consultation pour la désignation du prestataire chargé de la livraison des repas au restaurant scolaire est en cours.

#### **Travaux :**

- Voirie : Les travaux de « point-à-temps » vont débiter très prochainement. Il s'agit d'une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles.
- Une consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux de la maison de services est en cours.